

HÔPITAL DE TRAVINH (Cochinchine)

Séance du 26 décembre 1894
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 1894, p. 80)

Rapport de la commission

En examinant la dernière demande formulée par M^{me} la Supérieure des sœurs de Saint-Paul, votre commission a été amenée à reconnaître que l'hôpital de Travinh et l'école indigène de Tan-dinh présentent un caractère d'utilité générale qui font à la colonie le devoir de contribuer, dans la limite de ses ressources, aux dépenses nécessaires pour l'achèvement de l'un de ces établissements et la réfection de l'autre.

Quand on considère les avantages qu'en retirera une grande partie de la population indigène de deux arrondissements, on peut dire que ce sont là des dépenses de première nécessité.

L'Administration l'a aussi compris; mais la subvention qu'elle vous demande de voter paraît tout à fait insuffisante.

Votre commission vous propose, en conséquence, de rétablir l'ancien tarif fixant les bourses coloniales à 600 francs et à 300 francs, suivant leur catégorie, et d'accorder à M^{me} la Supérieure de la Sainte-Enfance une subvention de 1.500 piastres pour l'achèvement de l'hôpital de Travinh et la réfection de l'école de Tan-dinh.

Le Rapporteur,
HOLBÉ.

Séance du 20 décembre 1895
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 1895, p. 15)

16. Demande de subvention formulée par M^{me} la supérieure de la Sainte-Enfance.
(DOSSIER N° 61, 3^e BUREAU.)

Rapport au Conseil colonial.

Par lettre en date du 24 août dernier, M^{me} la supérieure principale des sœurs de Saint-Paul de Chartres nous a adressé un certain nombre de demandes destinées à être soumises à l'examen de l'Assemblée locale.

M^{me} la supérieure sollicite d'abord un secours de 2.000 piastres destiné à construire, à Tan-dinh, le bâtiment servant aux écoles et à l'orphelinat qui se trouverait aujourd'hui insuffisant.

Pareille demande avait été adressée l'année dernière au Conseil colonial qui, dans sa séance du 26 décembre 1894, accordait, dans ce but, [une subvention de 1.500 piastres destinée par moitié à l'achèvement de l'hôpital de Travinh](#) et à la reconstruction de l'école de Tan-dinh.

Cette allocation a dû être suffisante pour apporter à cet établissement de Tan-dinh les modifications nécessaires ou tout au moins pour procéder aux réparations les plus urgentes, et il nous paraît préférable de réserver les ressources de la colonie pour des établissements également utiles et moins favorisés.

M^{me} la supérieure des sœurs de Saint-Paul de Chartres nous exprime ensuite le désir de voir la colonie prendre à sa charge les traitements de la sœur française et de la sœur annamite, chargées des classes dans la maison que son ordre possède à Tayninh.

Les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Tayninh, pour l'année 1896, ne prévoient qu'une somme de 200 piastres pour l'hôpital de Tayninh qui, avec l'orphelinat, l'externat et la crèche, comporte deux sœurs françaises et six sœurs indigènes complètement à la charge de la communauté.

Ce sont évidemment des charges bien lourdes pour ces religieuses qui, par les résultats obtenus jusqu'à ce jour, méritent toute la bienveillance de l'Assemblée locale.

Enfin, M^{me} la supérieure, constatant l'importance toujours croissante des pavillons créés pour l'hospitalisation des dames françaises, demande que le docteur, chargé du service de ces pavillons, reçoive une indemnité du service local.

Les journées d'hospitalisation étant fixées à 6 et 7 francs, lime la supérieure estime que le paiement en sus des soins du docteur constitue pour les familles une charge pénible et elle déclare que le prix de la journée d'hospitalisation, étant strictement calculé sur les dépenses occasionnées à l'établissement, il est impossible, sur cette rétribution, de payer la visite du docteur.

En résumé, nous avons l'honneur de prier MM. les Membres du Conseil colonial de vouloir bien :

1° Écarter la demande d'un secours de 2,000 piastres destiné à la reconstruction de l'établissement de Tan-dinh ;

2° Mettre à la charge du budget local le traitement de la sœur française et de la sœur indigène, chargées des classes à l'école de Tayninh, soit 1.200 francs pour la première et 200 piastres pour la seconde ;

3° Apprécier la demande d'une subvention pour le docteur chargé du service des pavillons, en laissant à l'Assemblée locale le soin de lui réserver l'accueil qu'elle jugera convenable.

Saigon, le 18 novembre 1895.
Le lieutenant-Gouverneur,
G. DUCOS.

Rapport de la commission.

Messieurs,

Votre commission estime qu'il peut être accordé un secours pour la reconstruction de l'école de Tan-dinh, à raison de l'utilité incontestable de cet établissement et des ressources insuffisantes dont dispose, à cet effet, la communauté de Saint-Paul de Chartres.

Il y a lieu de remarquer, toutefois, que des moyens d'exécution permettront de réduire, dans une notable proportion, les dépenses nécessaires, et nous avons l'honneur de proposer au Conseil d'accorder 1.500 piastres pour l'achèvement de ce travail.

De même le traitement de la sœur française et celui de la sœur indigène, chargées des classes à l'école de Tayninh, représentent une somme relativement faible qui pourrait être mise à la charge du budget local. Du reste, l'arrondissement de Tayninh participe, de son côté, pour une somme de 200 piastres aux œuvres de bienfaisance de la Mission dans cette localité.

Enfin, votre commission est d'avis que les dames françaises, traitées dans les pavillons qui leur ont été affectés et où elles paient leurs journées d'hospitalisation, doivent rester libres de se faire soigner par le médecin qui leur convient et non pas, comme cela a lieu actuellement, de se voir pour ainsi dire imposer un médecin colonial, exclusivement chargé de ce service. Cette condition avait été spécifiée à l'époque où la colonie accorda une subvention pour l'aménagement de ces pavillons, et il est à désirer qu'il en soit tenu compte désormais, si elle a été perdue de vue.

Dans les conditions présentes, votre commission est d'avis que toutes choses restant en l'état, il n'y a pas lieu d'accorder de subvention au médecin colonial, chargé des pavillons d'hospitalisation des dames françaises, et elle forme le vœu que les malades soient admises, en supportant les frais de visite, à faire venir le médecin qui leur convient.

Il serait aussi à désirer qu'une salle fût spécialement aménagée pour servir de parloir, et que les locaux, affectés aux dames malades, ne soient plus le lieu ordinaire des visites qu'elles peuvent recevoir.

Le Rapporteur,
HOLBÉ.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions de la commission, c'est-à-dire :
1° Allocation de 1,500 piastres pour l'achèvement de l'école de Tan-dinh ;
2° Allocation des sommes de 1.200 francs et 200 piastres pour traitements de la sœur française et de la sœur indigène, chargées des classes à l'école de Tayninh ;
3° Rejet de la subvention demandée pour le médecin colonial, chargé des pavillons d'hospitalisation des dames françaises.
Adopté.

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1924)

Un accident affreux. — Un affreux accident, qui vient de plonger dans le deuil et l'affliction la famille d'un de nos plus honorables concitoyens, est survenu le dimanche 30 décembre dans la soirée, à Travinh.

Le docteur [Louis] Biaille de Langibaudière, directeur de l'hôpital Drouhet, si sympathiquement connu en Cochinchine, accompagné de sa femme et de ses enfants, était allé passer quelques jours de congé chez son neveu, le docteur [Marcel Biaille de Langibaudière](#), médecin de l'assistance en résidence à Travinh.

Dimanche dernier dans la soirée, M. le docteur Biaille de Langibaudière et toute sa famille s'apprêtaient à regagner Cholon.

L'auto sortie du garage était déjà rangée devant la porte de la maison et les enfants commençaient à y prendre place. Au moment de démarrer, M. le docteur Biaille remarqua que son fils Louis, âge de 8 ans, manquait encore à l'appel. Occupé à jouer à l'étage de la maison, l'enfant avait oublié l'heure du départ. On l'appela donc et, au moment de descendre l'escalier, le jeune Louis voulut s'amuser en haut de la rampe et faire une dernière fois une sorte de rétablissement. Mal lui en prit car, au moment où il se soulevait sur la rampe, ses forces le trahirent et le pauvre petit, lâchant prise, alla tomber d'une hauteur de 2 m. 50 sur les carreaux en mosaïque du rez-de-chaussée. La tête ayant porté la première sur la dalle, la petite victime perdit presque aussitôt connaissance et, quatre heures durant, resta plongée dans le coma. En dépit des soins dévoués qui lui furent aussitôt prodigués par les parents témoins de l'accident, le jeune Louis ne sembla reprendre un instant connaissance que pour dire à ses parents de le laisser dormir ; quelques instants plus tard, il tendait le dernier soupir.

Le corps fut amené le lendemain à Cholon où eut lieu l'inhumation le matin à 7 heures.

La douleur de la mère faisait peine à voir, la pauvre femme semblait tant souffrir que nombreux furent les amis qui avaient tenu à accompagner l'enfant à sa dernière demeure et qui ne purent retenir leurs larmes.

La pauvre petite victime était l'aîné des garçons du docteur Biaille ; se mort creuse un grand vide dans cette excellente famille.

L'*Impartial* présente au docteur Biaille et aux siens ses condoléances attristées.
(L'*Impartial* du mercredi 2 janvier).



Coll. familiale Marcel Biaille de Langibaudière.
Travin. — Hôpital (Cour intérieure).
Petite cour intérieure de l'hôpital encerclée par les cloîtres
À gauche, se détachant de l'ensemble, pavillon de la salle d'opération.
Édition Nadal, Saïgon. Gravure Braun & Cie, Dornach.

Nouvelles administratives

Affectations
Corps de santé
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 mars 1929)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 21 mars 1929 :

M. le docteur Dufossé, médecin de 1^{re} classe de l'assistance médicale en service à Travin, est désigné, sur sa demande, pour remplir les fonctions de médecin-chef de l'Hôpital Drouhet*, en remplacement de M. le Dr Massias, médecin de même classe, en instance de départ en congé.

M. le docteur Levot, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale, en service à Cholon, est désigné sur sa demande pour assurer le service médical de la province de Travin en remplacement de M. le Dr Dufossé, médecin de même classe, appelé à une autre destination.

SAÏGON

(*La Dépêche d'Indochine*, 18 juillet 1929)

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1929)

Les déplacements de M. Gouverneur Général Pasquier. — Mercredi, le gouverneur général, M. Pasquier, accompagné du secrétaire général, du gouverneur de la Cochinchine, de l'inspecteur des Affaires politiques de la Cochinchine, de mademoiselle Karpèlès, secrétaire général de l'Institut bouddhique, et du résident de la province de Travinh, a reçu à Travinh les notabilités françaises et indigènes ; puis il a visité l'hôpital et les belles installations modernes du cercle franco annamite, les écoles et les pagodes cambodgiennes, au milieu d'un grand concours de populations enthousiastes.

.....

Séance du 24 septembre 1929

(*Conseil colonial de Cochinchine*, 1929, p. 159)

M. LE GOUVERNEUR. — [...] j'ai demandé et j'ai reçu le plan de l'hôpital de Travinh, que je considère comme le modèle du genre pour hôpital indigène. On y apportera les modifications nécessaires et avec l'expérience acquise nous obtiendrons une installation qui peut-être ne sera pas d'un luxe extraordinaire, mais qui sera solide et résistera au temps.

Nouvelles administratives

Assistance médicale

(*La Dépêche d'Indochine*, 23 mai 1930)

M. le docteur Malfré, médecin de 3^e classe de l'Assistance médicale, en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné pour assurer le service médical de la province de Travinh, en remplacement de M. le docteur Levot, Médecin principal, appelé à une autre destination.

M. le docteur Levot, médecin principal de l'Assistance médicale en service à Travinh, est désigné, sur sa demande pour assurer le service médical de la province de Vinhlong, en remplacement de M. le docteur Rothamel, médecin principal, en instance de départ en congé.

Nouvelles administratives

Assistance médicale — Affectation

(*La Dépêche d'Indochine*, 5 octobre 1931)

M. le docteur Malfré, médecin de 3^e classe de l'Assistance en service à Travinh, est désigné pour assurer le service médical de la province de Baria, en remplacement du docteur Herment, appelé à une autre destination.

* *

M, le Dr Herment, médecin de 5^e classe de l'Assistance, en service à Baria, est désigné pour assurer le service médical de la province de Travinh, en remplacement de M. le Dr Malfre, appelé à une autre destination.

PROGRAMME de la
journée de M. le Gouverneur Général René ROBIN
à Travinh, Bentre, Gocong et Cholon les 10. 11, 12 décembre 1934
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 décembre 1934)

Un congé administratif de six mois à solde entière de présence, est accordé à M. le Docteur Herment, médecin de 4^e classe de l'Assistance Médicale en Cochinchine, pour Safi (Maroc).

M. le Docteur Herment voyagera accompagné de sa femme.

PROGRAMME de la
journée de M. le Gouverneur Général René ROBIN
à Travinh, Bentre, Gocong et Cholon les 10. 11, 12 décembre 1934
(*La Dépêche d'Indochine*, 10 décembre 1934)

Lundi 10 décembre

.....
Départ pour Travinh (Chef-lieu) à 10 h. 15 Arrivée à Travinh (Inspection) à 10 h. 30. Présentation des fonctionnaires, des notabilités et des propriétaires fonciers. Visite de l'Hôpital du Chef-lieu et de l'Orphelinat de la Sainte-Enfance et de l'École. Déjeuner à 12 heures.

La tournée de M. le Gouverneur Général dans les provinces
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 décembre 1934)

Partis de Saïgon à 6 heures, le cortège entrait à 10 h. 45 dans Travinh sous des arcs de triomphe tricolores, au milieu d'une population nombreuse et respectueuse.

De suite, le Gouverneur Général se rendit à l'hôpital du chef-lieu : un des plus modernes de Cochinchine : 234 lits, maternité etc... Le dévouement des sœurs de St-Paul de Chartres y trouve à s'employer largement.

Les deux Gouverneurs et leur suite, sous la conduite du distingué administrateur de la Province, M. Dufour et du Dr Herment, visitèrent en détail l'établissement, puis, s'intéressèrent à l'orphelinat et à la crèche de la Sainte-Enfance.

TOURNÉE D'INSPECTION GUBERNATORIALE
MM. Robin et Pagès à Bentre et Travinh
(*Le Populaire d'Indochine*, 13 décembre 1934)

.....
Sous la direction compétente et dévouée du Dr Herment, l'hôpital du chef-lieu est, à l'heure actuelle, un des plus modernes de Cochinchine. Il compte 234 lits, et une maternité.

Les religieuses de Saint Paul de Chartres s'y dévouent généreusement ; elles ont fondé en outre un orphelinat et une crèche dits « De la Sainte Enfance »

Il y a dans toute la province trois maternités dont deux de 10 lits et une de 30 lits.

L'hôpital du chef-lieu a fourni pendant les 11 premiers mois de 1934, 41.680 journées de traitement.

Décisions administratives
(*Le Populaire d'Indochine*, 10 janvier 1935)

M. le Dr Hilaire, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance, en service à Baria, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de la province de Travinh, en remplacement de M. le Dr Herment, médecin de 4^e classe en instance de départ en congé.

Décisions administratives
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1^{er} octobre 1942)

M. Nguyen-dang-Phong, médecin indochinois de 1^{re} classe, en service à l'Hôpital de Travinh, est désigné pour servir à l'Institut prophylactique de Saigon, en remplacement de M. Le-van Co, médecin indochinois principal de 2^e classe, appelé à une autre destination.

M. Le-van-Co, médecin indochinois principal de 2^e cl, en service à l'Institut Prophylactique de Saigon, est désigné pour servir à l'Hôpital de Travinh, en remplacement de M. Nguyen-dang-Phong, médecin indochinois de 1^{re} classe, appelé à une autre destination.

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON

XXV

Les Pavillons du Tourisme et de la Santé
(De notre envoyé spécial)
(*La Volonté indochinoise*, 28 janvier 1943)

.....
Voici les preuves concrètes des progrès ainsi réalisés : des photos de la clinique Saint-Paul de Saïgon, des maquettes de l'hôpital de Travinh, de Cantho, de la maternité de Mytho, les plans des hôpitaux de Rachgia et de Vinh-Long, des tableaux montrant l'activité de l'Assistance médicale en Cochinchine, au Laos et au Tonkin, etc.
